




## Fiche signalétique (CANADA)

### 1. Identification

<b>Identificateur du produit :</b>	Soufre
<b>Autres noms :</b>	Soufre, soufre solide
<b>Usage du produit :</b>	Utilisé comme matière première dans la fabrication d'acide sulfurique, la vulcanisation du caoutchouc et d'autres processus chimiques
<b>Restrictions quant à l'utilisation :</b>	Ne pas utiliser à des fins non industrielles
<b>Fabricant :</b>	Keyera et sociétés affiliées
<b>Adresse :</b>	Sunlife Plaza West, bureau 600 144, 4 <sup>e</sup> Avenue Sud-Ouest Calgary (Alberta) T2P 3N4
<b>Information sur la santé et la sécurité :</b>	1-780-449-7910
<b>Numéro en cas d'urgence (24 heures):</b>	1-613-996-6666 (CANUTEC, Canada) 1-800-424-9300 (CHEMTREC, États-Unis)

### 2. Identification des dangers

#### Risques SGH

Pictogramme	Classification	Mentions de danger
	Solide inflammable – Catégorie 2	Solide inflammable
	Affection ou irritation oculaire – Catégorie 2A Corrosion ou irritation de la peau – Catégorie 2	Le produit cause une irritation grave des yeux. Le produit cause une irritation de la peau.
	Toxicité spécifique sur les organes cibles – Exposition unique – Catégorie 1  Toxicité spécifique sur les organes cibles – Exposition répétée – Catégorie 2	Le produit cause des dommages au système respiratoire.  Le produit cause des dommages au système respiratoire et à la peau suite à une exposition prolongée ou répétée.

#### Autres risques

- Les poussières de soufre en suspension dans l'air peuvent être allumées aisément par des flammes, des étincelles ou des décharges d'électricité statique.

**Avertissement :** Danger

**Mises en garde :**

**Prévention**

- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Mettre à la terre/réaliser une liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.
  
- Ne pas respirer les poussières.
- Se laver la peau et les mains à fond après avoir manipulé le produit.
- Ne pas manger, boire ni fumer tout en utilisant ce produit.
  
- Porter un appareil de protection respiratoire, des gants de protection, des vêtements protecteurs et un équipement de protection des yeux et du visage.

**Intervention**

- En cas d'incendie : utiliser de la poudre chimique, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse extinctrice pour éteindre le feu.
  
- En cas de contact oculaire : rincer délicatement les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, enlevez les lentilles cornéennes s'il est facile de le faire. Continuez le rinçage des yeux.
- Si l'irritation oculaire se poursuit : consulter un médecin.
  
- En cas de contact cutané : laver la peau à grande eau ou se doucher.
- En cas d'irritation de la peau : consulter un médecin.
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**Entreposage**

- Garder sous clef.

**Élimination**

- Éliminer le contenant et son contenu conformément à la réglementation municipale, provinciale et fédérale applicable.

### 3. Composition et information sur les ingrédients

**Nom chimique:** Grenaille de soufre  
**Nom courant/synonymes:** Soufre, soufre solide, paillettes de soufre

Nom de l'ingrédient :	Pourcentage de poids	N° CAS
Grenailles de soufre	100	7704-34-9
Sulfure d'hydrogène	Trace*	7783-06-04

Des traces (de 1 à 5 ppm) de sulfure d'hydrogène **peuvent** être dégazées dans l'espace libre.

### 4. Premiers soins

**Soins médicaux immédiats et traitements particuliers :**

Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint. Consulter également le tableau ci-dessous.

Premiers soins:	
Inhalation :	si la respiration est difficile, amener la personne à l'air frais et faciliter sa respiration. Si la personne éprouve des symptômes respiratoires : appeler un médecin.
Contact avec la peau :	laver la peau à grande eau ou se doucher. En cas d'irritation de la peau : consulter un médecin.
Contact avec les yeux :	Rincer délicatement les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, enlevez les lentilles cornéennes s'il est facile de le faire. Continuez le rinçage des yeux. Si l'irritation oculaire se poursuit : consulter un médecin.
Ingestion :	Voie d'exposition très peu probable. Mais si l'ingestion a lieu, rincer la bouche avec de l'eau froide.

**Principaux effets et symptômes, aigus et différés :**

Irritation des yeux, de la peau et du système respiratoire, en particulier en raison des poussières de soufre.

Voie d'exposition	Effets sur la santé	Symptômes de l'exposition
Peau :	Irritation	Rougeurs et douleurs
Yeux :	Irritation	Rougeurs et douleurs
Système respiratoire	Irritation	Toux, écoulement nasal, difficulté à respirer.

## 5. Mesures de lutte contre les incendies

<p><b>Inflammabilité :</b> Les paillettes et les poussières de soufre qui se retrouvent en suspension dans l'air peuvent être allumées aisément par des flammes, des étincelles ou des décharges statiques.</p>	<p><b>Produits dangereux de combustion :</b> Peuvent comprendre le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), qui a l'odeur d'une tête d'allumette enflammée.</p>
<p><b>Sensible aux chocs :</b> Aucun</p>	<p><b>Sensible aux décharges statiques :</b> Aucun</p>
<p><b>Moyens d'extinction :</b> Petit incendie : poudre chimique extinctrice, CO<sub>2</sub>, sable, terre, pulvérisation d'eau ou mousse extinctrice régulière. Grand incendie : pulvérisation d'eau, brouillard d'eau ou mousse extinctrice régulière.</p>	
<p><b>Moyens d'extinction non convenables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'eau ou la mousse extinctrice peuvent faire mousser le soufre fondu, entraînant ainsi un débordement par bouillonnement.</li> </ul>	
<p><b>Équipement spécial de protection pour les pompiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Porter une tenue de protection complète et un appareil respiratoire autonome homologué NIOSH avec masque intégral.</li> </ul>	
<p><b>Précautions à prendre pour les pompiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lors d'un incendie, les paillettes de soufre peuvent fondre pour former du soufre fondu ce qui peut cause des brûlures thermiques cutanées graves et des dommages oculaires importants.</li> <li>• Ce solide est hautement inflammable : on doit le garder à l'écart de toute étincelle, flamme nue, surface chaude et source d'allumage ou de chaleur.</li> <li>• Déplacer le contenant hors de la zone d'incendie s'il est possible de le faire sans risque.</li> <li>• Appliquer de l'eau sur le côté des citernes ou contenants exposés aux flammes pour les refroidir, et continuer ce procédé longtemps après que l'incendie ait été éteint.</li> <li>• Se tenir loin des extrémités d'une citerne ou d'un réservoir.</li> <li>• Dans le cas d'un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. Lorsque cela est impossible, se retirer de la zone et laisser brûler l'incendie.</li> <li>• Évacuer immédiatement les lieux si un bruit progressivement plus important provient de la soupape de sûreté de la citerne ou si les parois de celles-ci changent de couleur en raison des flammes.</li> <li>• Refroidir tout contenant ou citerne exposé au feu en l'aspergeant d'une grande quantité d'eau projetée d'une distance aussi grande que possible.</li> <li>• Envisager l'évacuation de la zone sous le vent en cas de fuite du produit.</li> <li>• Si un réservoir, un wagon ou un camion-citerne sont impliqués dans un incendie, isoler la zone et considérer une évacuation initiale dans toutes les directions selon un rayon de 800 mètres (1/2 mile).</li> <li>• Consulter le Guide 133 du Guide des mesures d'urgence rédigé conjointement par Transport Canada et le Department of Transportation (DOT) des États-Unis.</li> </ul>	
<p><b>Risques particuliers d'incendie et d'explosion :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le produit peut former un mélange explosif avec les oxydants (par exemple les acides ou le chlore).</li> <li>• Le soufre produit une flamme bleue en brûlant et celle-ci peut être difficile à discerner à la lumière du jour.</li> <li>• Lors d'un incendie, les paillettes de soufre peuvent fondre pour former du soufre fondu ce qui peut se mettre à mousser si on y mélange de l'eau ou de la mousse extinctrice. De plus, une explosion de vapeurs peut survenir lors d'un ajout d'eau à du soufre fondu.</li> </ul>	

## 6. Mesures en cas de déversement accidentel

### Équipement de protection :

Gants : Matériaux recommandés : gants en caoutchouc ou en néoprène.  
Matériaux déconseillés : polychlorure de vinyle (PVC), latex.

Vêtements : Combinaison ignifugeante, par exemple Nomex ou Proban.

Appareil respiratoire : Porter un appareil à apport d'air ou un appareil de protection respiratoire autonome si un risque de libération incontrôlée du produit est présent, que le niveau d'exposition est inconnu ou que toute autre circonstance existe où un appareil de protection respiratoire à épuration d'air peut ne pas offrir une protection adéquate. Lorsque cela est approprié, un appareil de protection respiratoire à épuration d'air homologué NIOSH/MSHA comprenant des filtres contre les poussières et les gaz acides peut être employé. Lors de l'évaluation du type adéquat de protection respiratoire à employer, on veillera à considérer les limites d'exposition en milieu de travail qui s'appliquent aux composants individuels.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité ou lunettes de protection contre les produits chimiques si des poussières sont présentes.

### Précautions :

- Le soufre en soit est relativement peu toxique chez l'humain, ne causant qu'une irritation locale légère aux yeux, au nez, à la gorge ou aux voies respiratoires supérieures. Toutefois, un contact avec le soufre fondu peut causer des brûlures thermiques cutanées graves et des dommages oculaires importants.
- On se doit d'être conscient que l'eau ou de la mousse extinctrice peuvent faire mousser le soufre fondu, entraînant ainsi un débordement par bouillonnement lors d'une application supplémentaire. De plus, une explosion de vapeurs peut survenir lors d'un ajout d'eau à du soufre fondu.

### Mesures d'urgence :

- Boucher ou fermer la source de la fuite ou du rejet s'il est possible de le faire de façon sécuritaire.
- Éliminer toute source d'ignition.
- Isoler la zone à risque.
- Évacuer cette zone et restreindre son accès aux seules personnes nécessaires.  
Pour un petit déversement : veiller à ce que la distance d'évacuation sous le vent soit d'au moins 10 à 25 mètres (30 à 80 pieds).  
Pour un grand déversement : veiller à ce que la distance d'évacuation sous le vent soit d'au moins 100 mètres (330 pieds).  
Si un réservoir, un wagon ou un camion-citerne sont impliqués dans un incendie, ISOLER la zone et considérer une évacuation initiale dans toutes les directions selon un rayon d'au moins 800 mètres (½ mile).
- Il faut interdire aux personnes non nécessaires et non protégées d'entrer dans la zone à risque
- Le personnel affecté aux urgences doit porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Ventiler la zone du déversement pour prévenir la formation de poussières inflammables.

### Confinement et nettoyage

- Utiliser des outils et de l'équipement anti-étincelles.
- Utiliser des segments tubulaires ou des oreillers pour empêcher le produit de pénétrer dans des égouts ou fossés qui mènent à des cours d'eau.

- Lorsque cela est possible, récupérer les paillettes de soufre déversées dans un contenant approprié (par exemple pour les déchets chimiques).
- Ne pas utiliser comme absorbant un matériau combustible tel que le bran de scie.
- Consulter le Guide 133 du Guide des mesures d'urgence rédigé conjointement par Transport Canada et le Department of Transportation des États-Unis.

## 7. Manipulation et entreposage

### Mesures de précaution liées à la manipulation :

- Les poussières de soufre sont explosives. Voir la section 8 « Mesures de contrôle technique ».
- Utiliser le produit seulement dans un endroit bien ventilé.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- Éviter l'ingestion et l'inhalation
- Porter des gants/vêtements protecteurs et un équipement de protection des yeux et du visage.
- Utiliser seulement des outils anti-étincelles et un système de ventilation à l'épreuve des explosions.
- Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- Raccorder les contenants et les équipements à la terre lors du transfert du produit.

### Mesures de précaution liées à la manipulation :

#### Endroits

- Entreposer le produit dans un endroit frais et bien aéré, éloigné des zones de danger de feu.
- Il est préférable d'entreposer le produit dehors ou à l'écart.
- Il doit être interdit de fumer dans les zones d'entreposage et d'utilisation.
- Le système de ventilation doit être à l'épreuve des explosions.

#### Contenants

- Les contenants doivent être raccordés à la terre.
- Une fois vidés, les contenants peuvent être dangereux en raison des résidus qu'ils contiennent (liquide et vapeurs). Observer l'ensemble des avertissements et précautions associées au produit.
- Ne pas tenter de vider et nettoyer complètement un contenant, car les résidus sont difficiles à déloger.
- Ne pas mettre sous pression, découper, braser, souder, percer, meuler les contenants, ni les exposer à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ni à d'autres sources d'inflammation, car ils peuvent exploser et causer des blessures, voire la mort.

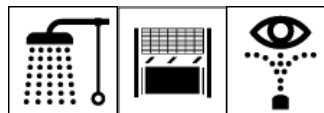
#### Autres mesures de précaution

- Tenir le produit à l'écart des matières incompatibles telles que les comburants et les oxydants tels que les bromates, les chlorates, les chromates, les hypochlorites, les perchlorates, les peroxydes, les nitrates et les nitrites.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection personnelle

### Limites d'exposition

	Autorité	Plafond ou limite d'exposition à court terme (LECT) 15 MIN	8 HEURES
Soufre (n° CAS 7704-34-9) comme poussières nuisibles	Alberta, Ontario, C.-B.	-	10 mg/m <sup>3</sup>
Sulfure d'hydrogène (n° CAS 7783-06-4)	Alberta, Ontario	15 ppm (21 mg/m <sup>3</sup> ) plafond	10 ppm (14 mg/m <sup>3</sup> )
	C.-B.	10 ppm (14 mg/m <sup>3</sup> ) plafond	-



### MESURES DE CONTRÔLE TECHNIQUE


- Les méthodes de contrôle permettant de réduire une exposition dangereuse sont privilégiées. Ces méthodes comprennent une ventilation mécanique, le contrôle, la modification ou le confinement des procédés, une enceinte de protection personnelle ou le contrôle des conditions.
- Ventiler la zone (avec un système mécanique de ventilation générale ou une ventilation par aspiration à la source) où le produit est employé, entreposé ou manipulé afin de maintenir la concentration de H<sub>2</sub>S potentiel dans l'air inférieure à la limite inférieure d'explosivité (LIE) et à la limite d'exposition en milieu de travail (LEMT), en particulier dans les espaces confinés.
- Un dépoussiéreur doit être installé à l'extérieur et muni d'un tuyau de ventilation anti-explosion ou d'un système automatique de suppression d'explosion. Consulter la norme NFPA 655 pour la prévention des incendies et explosions de soufre.
- Le système de ventilation doit être antidéflagrant, mis à la terre et séparé des autres systèmes de ventilation d'évacuation.
- Prévoir un apport suffisant d'air frais pour remplacer l'air enlevé par le système d'évacuation de l'air.



### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Gants :** Matériaux recommandés : gants en caoutchouc ou en néoprène.  
Matériaux déconseillés : polychlorure de vinyle (PVC), latex.
- Vêtements :** Combinaison ignifugeante, par exemple Nomex ou Proban.
- Appareil respiratoire :** Porter un appareil à apport d'air ou un appareil de protection respiratoire autonome si un risque de libération incontrôlée du produit est présent, que le niveau d'exposition est inconnu ou que toute autre circonstance existe où un appareil de protection respiratoire à épuration d'air peut ne pas offrir une protection adéquate. Lorsque cela est approprié, un appareil de protection respiratoire à épuration d'air homologué NIOSH/MSHA comprenant des filtres contre les poussières et les gaz acides peut être employé. Lors de l'évaluation du type adéquat de protection respiratoire à employer, on veillera à considérer les limites d'exposition en milieu de travail qui s'appliquent aux composants individuels.
- Protection des yeux :** Lunettes de sécurité ou lunettes de protection contre les produits chimiques si des poussières sont présentes.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Formule chimique :</b> S ou S <sub>8</sub>	<b>Poids moléculaire :</b> 32,0 g/mole	<b>Famille chimique :</b> Non-métal
<b>Apparence :</b> Paillettes ou granules jaunes 	<b>Odeur :</b> Inodore; odeur d'œufs pourris lorsque du sulfure d'hydrogène est présent	<b>Seuil d'odeur :</b> Environ de 0,01 à 0,005 ppm (pour le H <sub>2</sub> S uniquement et <b>NON</b> le soufre)
<b>pH :</b> Sans objet	<b>Point de congélation/fusion :</b> De 113 à 120 °C (de 235,4 à 248 °F)	<b>Point d'ébullition :</b> 445 °C (833 °F)
<b>Intervalle d'ébullition :</b> Non disponible	<b>Point d'éclair et méthode :</b> 207 °C (405 °F) méthode Cleveland en vase ouvert	<b>Inflammabilité :</b> Oui
<b>Limites d'explosivité supérieures et inférieures :</b> 1 400 g/m <sup>3</sup> - 35 g/m <sup>3</sup> (en tant que poussière)	<b>Masse volumique apparente :</b> 1,330 tonnes/m <sup>3</sup> (83 lb/ft <sup>3</sup> )	<b>Viscosité :</b> Non disponible
<b>Densité relative :</b> 2,07 à 20 °C (68 °F)	<b>Pourcentage de solubilité (à 25 °C) :</b> Insoluble dans l'eau Légèrement soluble dans l'alcool, l'oxyde de diéthyle (éther), le chloroforme, le toluène et le benzène. Très soluble dans le disulfure de carbone	
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau :</b> Non disponible	<b>Température d'auto-inflammation :</b> 232 °C (449,6 °F)	<b>Température de décomposition :</b> Non disponible
<b>Pression de vapeur :</b> <0,0001 mm HG à 20 °C (68 °F)	<b>Densité de vapeur :</b> Non disponible	<b>Vitesse d'évaporation :</b> Non disponible

### 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité :</b> Éviter les matières incompatibles : peut réagir violemment avec les oxydants.
<b>Stabilité chimique :</b> Stable aux températures et pressions normales.
<b>Possibilité de réactions dangereuses :</b> On ne signale aucune polymérisation dans des conditions normales de pression et de température.
<b>Conditions à éviter :</b> Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute matière incompatible.
<b>Matières incompatibles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le produit réagit violemment avec les agents oxydants tels que les perchlorates, les peroxydes, les permanganates, les nitrates et les halogènes (chlore, brome, fluor et iode).</li> <li>Il réagit avec les hydrocarbures pour former du disulfure de carbone et du sulfure d'hydrogène.</li> </ul>



- Le produit peut réagir avec les métaux tels que le sodium, le calcium, l'étain, le nickel ou le zinc dans certaines conditions.

**Produits dangereux de décomposition :**

Aucune décomposition ne se produit si on entrepose et utilise le produit selon les directives. Les produits de combustion peuvent comprendre le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>).

## 11. Information toxicologique

Voie d'exposition	Effets aigus sur la santé	Symptômes de l'exposition
<b>Inhalation :</b>	Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.	Toux, écoulement nasal, difficulté à respirer.
<b>Contact avec la peau :</b>	Irritation	Rougeurs et douleurs
<b>Contact avec les yeux :</b>	Irritation (par exemple en raison des poussières)	Rougeurs et douleurs
<b>Ingestion :</b>	Voie d'exposition peu probable	

**Exposition chronique :**

Des réactions cutanées allergiques après un contact répété et prolongé ont été signalées, mais demeurent peu fréquentes.

**Ingestion et Inhalation :**

Une exposition prolongée ou répétée aux poussières peut causer l'irritation des muqueuses. Une maladie broncho-pulmonaire peut se produire et, après plusieurs années, mener à des complications causées par l'emphysème et la bronchectasie. Les symptômes précoces chez les mineurs de soufre comprennent le catarrhe des voies respiratoires supérieures (inflammation des muqueuses), accompagné de toux et d'expectorations mucoïdes qui peuvent même contenir des grains de soufre. L'asthme est une complication fréquente.

**Sensibilisation :**

Le produit n'est pas reconnu pour sensibiliser la peau. Des réactions cutanées allergiques après un contact répété et prolongé ont été signalées, mais demeurent peu fréquentes.

<b>Toxique pour le système reproducteur :</b> Aucune toxicité signalée	<b>Effets tératogènes :</b> Non	<b>Effets mutagènes :</b> Non
<b>Effets cancérogènes :</b> Produit non répertorié par l'ACGIH, le CIRC, le NIOSH, le NTP ni l'OSHA.	<b>Propriété irritante :</b> Irritant pour les yeux, le nez, la gorge, le tube digestif et la peau.	<b>Organes cibles :</b> Yeux, peau, système respiratoire.

**Tests de létalité :**

Nom chimique	N° CAS	DL <sub>50</sub>	CL <sub>50</sub>
Soufre	7704-34-9	Chez le lapin, par voie cutanée : >2 000 mg/kg Chez le rat, par voie orale >3 000 mg/kg	Chez le rat, par inhalation, >9,23 mg/l, 4 h

## 12. Information écologique

<b>Persistance et dégradabilité :</b> Aucune donnée disponible	<b>Potentiel de bioaccumulation :</b> Aucun
<b>Mobilité :</b> Aucune donnée disponible	<b>Autres effets nocifs :</b> Aucune donnée disponible

Comme le soufre est insoluble dans l'eau à 20°C, le risque immédiat découlant d'un éventuel déversement est minimal. Cependant, le soufre peut s'oxyder dans certaines conditions pour former un ruissellement acide. Un déversement de soufre doit par conséquent être contenu, récupéré et gardé à distance des voies de drainage et des cours d'eau.

### Tests d'écotoxicité :

Nom chimique	N° CAS	Espèces	Méthode d'essai	LC <sub>50</sub> / EC <sub>50</sub> /
Soufre	7704-34-9	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)	Essai sans renouvellement; 96 h	CL <sub>50</sub> = 866 mg/l
		Crapet arlequin (Lepomis macrochirus)	Essai sans renouvellement; 96 h	CL <sub>50</sub> < 14 mg/l
		Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	Essai sans renouvellement; 96 h	CL <sub>50</sub> > 180 mg/l

## 13. Considérations quant à l'élimination

### Élimination des déchets :

- Éliminer les déchets dans un lieu homologué de traitement des déchets dangereux conformément à la réglementation municipale, provinciale et fédérale applicable.
- Ne jeter pas un surplus du produit comme déchet ordinaire et éviter qu'il se retrouve dans les systèmes d'égouts.

## 14. Renseignements sur le transport

### CLASSIFICATION TMD (CANADA)

**NOM CONFORME POUR LE TRANSPORT :** Soufre

**CLASSE TMD :** 4.1

**N° ONU :** UN1350

**GROUPE D'EMBALLAGE :** III

**ÉTIQUETTE/PLAQUE DE DANGER :**



Le soufre sous forme de paillettes, de granules, de granulés ou de pastilles qui satisfait à la disposition spéciale 33 ne fait pas l'objet de la réglementation TMD.

**Disposition spéciale 33 TMD :**

33. Cette réglementation ne s'applique pas à cette matière dangereuse si celle-ci :

(a) est présente en quantité égale ou moindre à 400 kg par moyen de confinement; ou

(b) a été formé de manière précise comme des granules, des pastilles, des billes ou des paillettes.

**UN1350**

**15. Renseignements réglementaires**

**CANADA**

Liste réglementaire	Produit chimique
Liste intérieure des substances (LIS)	Le soufre (n° CAS 7704-34-9) figure sur la LIS.
Urgences environnementales (UE)	Le soufre (n° CAS 7704-34-9) <u>ne figure pas</u> sur la liste des substances du Règlement UE.
INRP Inventaire national des rejets de polluants	Le soufre (n° CAS 7704-34-9) <u>ne figure pas</u> sur la liste de l'INRP.

**16. Autres renseignements**

**Classement des dangers selon la NFPA :**  
Santé 2, Inflammabilité 1, Instabilité 0



Préparé pour : Keyera et sociétés affiliées  
Date de publication/n° de révision : 30 septembre 2015 / Révision n° 3

**Révision :**

- Version originale      3 janvier 2011
  - 1<sup>ère</sup> révision            31 octobre 2013
  
  - 2<sup>e</sup> révision                30 juin 2015
  - 3<sup>e</sup> révision                30 septembre 2015
- d'urgence

**Principales modifications**

Par Deerfoot Consulting  
modifications à la disposition et au contenu général  
format SGH/SIMDUT2015  
changement du numéro à appeler en cas

**Glossaire**

- ACGIH** – American Conference of Governmental Industrial Hygiene des États-Unis
- ARPA** – Appareil de protection respiratoire autonome/Self-Contained Breathing Apparatus (SCBA)
- AITA** – Association du Transport Aérien International/International Air Transport Association (IATA)
- CAS** – Chemical Abstracts Service des États-Unis
- CIRC** – Centre International de Recherche sur le Cancer/International Agency for Research on Cancer (IARC)
- CL<sub>50</sub>** – Concentration létale médiane
- DL<sub>50</sub>** – Dose létale médiane
- DIVS** – Danger immédiat pour la vie et la santé

**DOT** – US Department of Transportation (ministère des Transports des États-Unis)  
**LECT** – Limite d'exposition à court terme  
**LEMT** – Limite d'exposition en milieu de travail  
**LEP** – Limite d'exposition admissible  
**LIE** – Limite inférieure d'explosivité  
**LIS** – Liste intérieure des substances/Domestic Substances List (DSL)  
**LSE** – Limite supérieure d'explosivité  
**MPT** – Moyenne pondérée dans le temps  
**MSHA** – Mine Safety and Health Administration des États-Unis  
**NFPA** – National Fire Protection Association des États-Unis  
**NIOSH** – National Institute for Occupational Safety & Health des États-Unis  
**NTP** – National Toxicology Program des États-Unis  
**OSHA** – Occupational Safety & Health Administration des États-Unis  
**SARA** – Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 des États-Unis  
**SGH** – Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques/Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (GHS)  
**SIMDUT** – Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  
**SNC** – Système nerveux central  
**TMD** – Transport de marchandises dangereuses (Canada)  
**TRI** – Toxic Release Inventory des États-Unis  
**TSCA** – Toxic Substances Control Act des États-Unis  
**UE** – Urgence environnementale (substances du Règlement UE)

#### **Stipulation d'exonération de garanties expresses et implicites**

Les renseignements figurant dans la présente fiche signalétique sont fondées sur des données présumées exactes au moment de la rédaction de la fiche. Toutefois, ni Keyera ni ses sociétés affiliées ne peuvent être tenus responsables de quelque façon que ce soit pour la précision ou la complétude de l'information contenu dans ce document. Keyera ni ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité pour quelque dommage ou blessure que se doit découlant d'une utilisation non conforme ou du non-respect des pratiques recommandées. Les renseignements contenus aux présentes ainsi que le produit sont fournis à la condition que la personne qui les reçoit évalue si le produit convient à l'usage dont elle veut en faire et à la condition qu'elle assume l'entière responsabilité de cette utilisation.

This Safety Data Sheet is also available in English.

**~ Fin de la fiche signalétique ~**